

Maître François LIEURADE
Huissiers de Justice Associé à la
SELARL LIEURADE

Tél. : 01.34.69.00.42

Fax : 01.34.69.17.31

Email : francois.lieurade@huissier-justice.fr

Etude principale

18 rue Parmentier

95200 SARCELLES

Etude annexe

3 bis avenue de Paris

95290 L'ISLE ADAM



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 13 mai 2019

Page 1 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire

Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF
ET LE TREIZE MAI

A LA REQUETE DU :

LE CREDIT FONCIER DE FRANCE SA au capital de 1.331.400.718,80 €, ayant son siège social à Paris 1^{er} au 19, rue des Capucines RCS Paris 542.029.848,
agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux, domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour avocat Maître Paul BUISSON, BUISSON & ASSOCIES, avocat au Barreau du Val d'Oise, demeurant 29 rue Pierre Butin à PONTOISE (95300) – Tél + 33 01 34 20 15 62 – Fax + 33 01 34 20 15 60, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE PONTOISE et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 19 avril 2019.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description des droits et biens immobilier, décrits comme suit :

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU TERTRE (VAL D'OISE)

Une maison sise 38 allée de Fontenelle cadastrée section B numéro 1838 lieudit « 38 all de Fontenelle » pour 1 a 71 ca, comprenant au rez-de-chaussée : entrée, salon salle à manger, cuisine, wc, dégagement, au 1^{er} étage : dégagement, deux chambres, wc, salle de bains, dans les combles : dégagement, salle de bains, une chambre, grenier, wc, garage, jardin

Lesdits biens appartenant à Madame Atika DRICI suivant acte en date du 26 juillet 2010 publié le 20 septembre 2010 volume 2010 P numéro 4785.

**Je, François LIEURADE huissier de justice associé de la SELARL François LIEURADE
titulaire d'un office d'huissier de justice
95200 SARCELLES 18 rue Parmentier, soussigné,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transporté 38 allée de Fontenelle à SAINT MARTIN DU TERTRE (Val d'Oise), où étant ce jour sur place à 14 heures, assisté de Monsieur Yves QUATREVAUX, serrurier, et de deux témoins majeurs requis, j'ai constaté ce qui suit :

Constat du 13 mai 2019

Page 2 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



CONSTATATIONS

Personne ne répondant à mes appels j'ai fait procéder à l'ouverture forcée des portes lesquelles ont été refermées à la fin de mes opérations.

Les lieux consistent en :

- Une maison de ville élevée sur trois niveaux, inscrite dans un terrain de 171 m²,

Ils sont occupés par la saisie Madame Atika DRICI, qui nous rejoint à 14 heures 35.

L'immeuble, construit dans les années 2000, présente des façades en bon état. L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont en bon état.

Les jardinets avant et arrière sont à l'état d'abandon



Les lieux sont distribués comme suit :

AU REZ DE CHAUSSEE

- **Une entrée :**

La porte d'entrée qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs sont usagées.

Constat du 13 mai 2019

Page 3 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

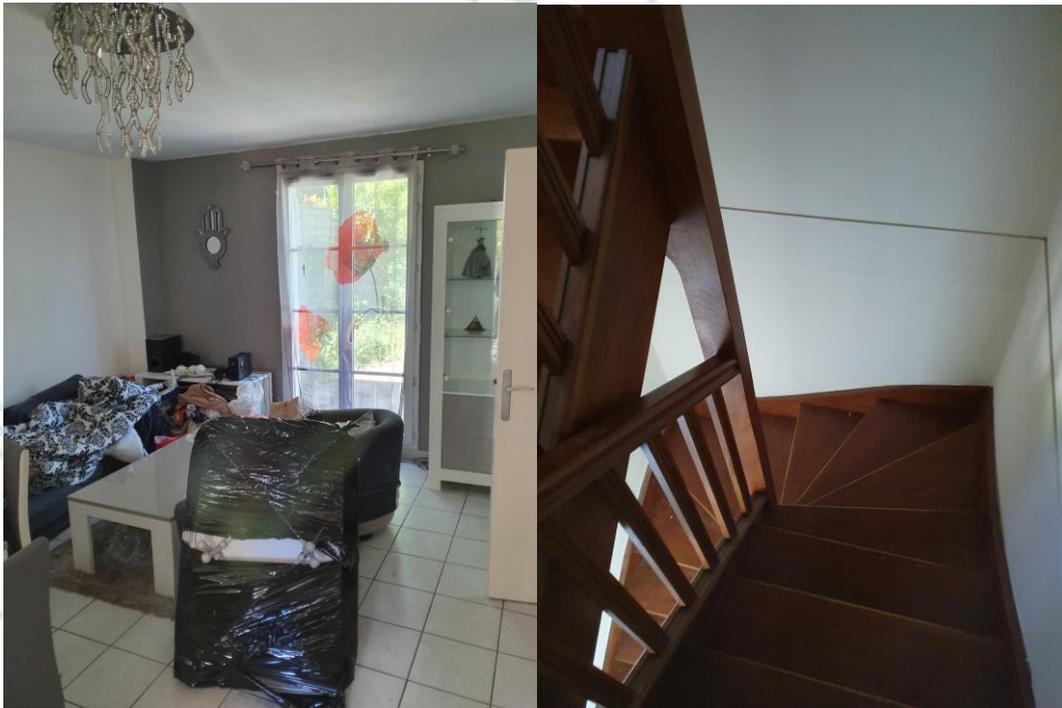


- Une salle de séjour/cuisine :

Le carrelage du sol, les peintures des murs sont usagées.

L'équipement comprend :

- Un ensemble de placards de rangement ;
- Un évier en matériaux composites;
- Un escalier de bois permettant d'accéder à l'étage ;
- Une baie vitrée à châssis PVC double vitrage ;
- Une fenêtre à châssis PVC double vitrage.



Constat du 13 mai 2019

Page 4 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Les WC :**

La porte qui permet d'y accéder est en parfait état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Un bloc WC.

- **Un garage :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

L'équipement comprend :

- Une porte oscillante ;
- Un évier inox.



AU 1^{er} ETAGE

- **Un palier:**

Le parquet flottant du sol, les peintures des murs sont usagées.

- **La salle de bains en travaux:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, les faïences murales, les peintures des murs et du plafond sont usagés.

Constat du 13 mai 2019

Page 5 sur 10

L'équipement comprend :

- Une baignoire complète.



- **Une chambre en dégagement gauche, porte gauche :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

La moquette du sol, les peintures des murs sont usagées.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis PVC double vitrage.

- **Une douche en travaux:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, est en bon état.

Constat du 13 mai 2019

Page 6 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





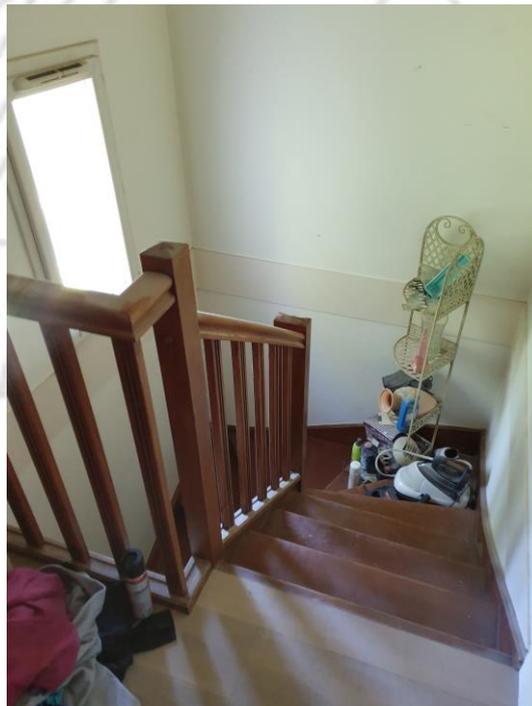
- Une chambre en dégagement gauche, porte gauche :

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol, les peintures des murs sont usagées.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis PVC double vitrage.



Constat du 13 mai 2019

Page 7 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



AU 2^{ème} ETAGE

- **Un palier:**

Le parquet flottant du sol, les peintures des murs sont usagées.

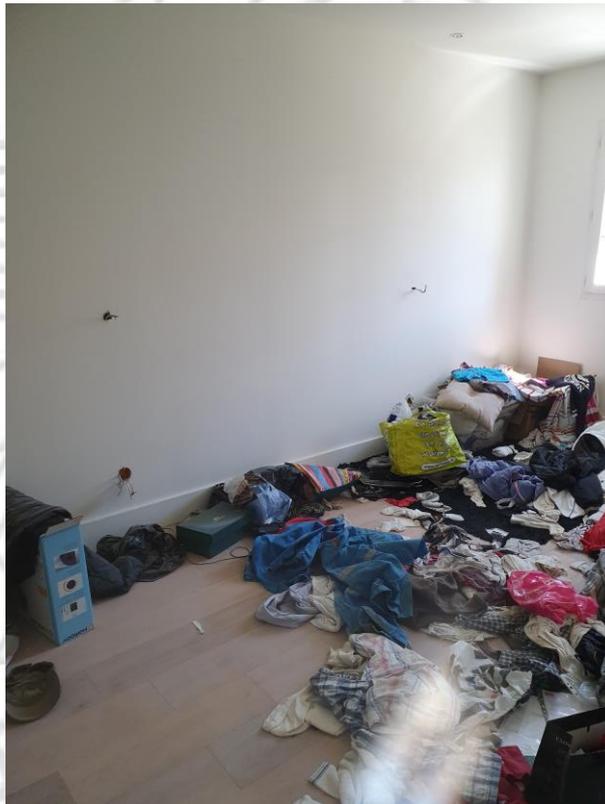
- **Une chambre en dégagement gauche, porte gauche :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol, les peintures des murs sont usagées.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis PVC double vitrage.



- **Un WC en travaux:**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le carrelage du sol, est en bon état.

Constat du 13 mai 2019

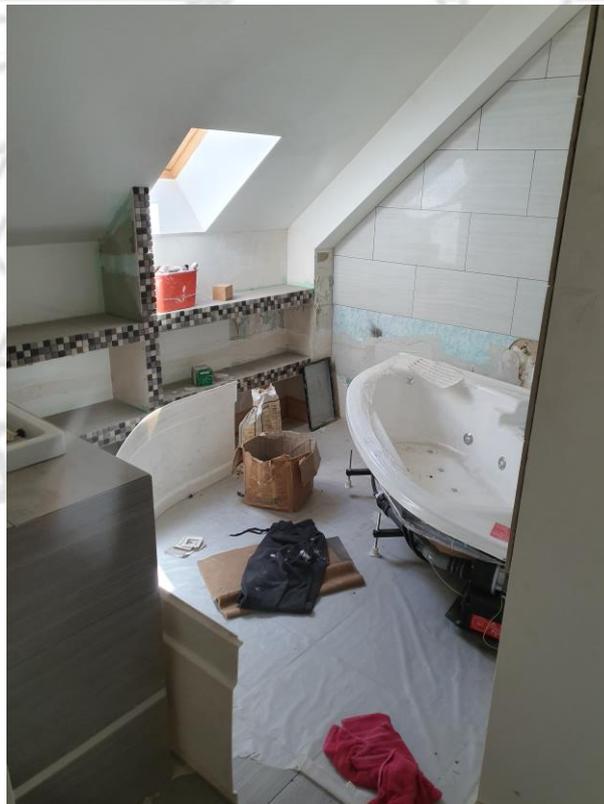
Page 8 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





- **La salle de bains en travaux:**
 - Les lieux sont à l'état brut



Constat du 13 mai 2019
Page 9 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



- **Une chambre en porte face :**

La porte qui permet d'y accéder est en bon état.

Le parquet flottant du sol, les peintures des murs sont usagées.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à châssis PVC double vitrage.



L'ensemble du pavillon est chauffé par des convecteurs électriques.

Un métrage des lieux est effectué sous mon contrôle par la société CERTIMMO.

***EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***



Constat du 13 mai 2019

Page 10 sur 10

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

